



Les enseignements des élections municipales 2014 dans le Sud Manche

A. Une révolution pour les chefs-lieux de canton ruraux

La loi a abaissé de 3500 à 1000 habitants le seuil d'application du scrutin de liste et elle a rendu obligatoire la parité hommes - femmes.

- **Finie la grand-messe républicaine.** Le dépouillement et l'annonce des résultats seront expédiés en « **deux temps trois mouvements** », sans suspense et donc sans spectateurs ! **Les cafés ne feront pas fortune!**

- **Finis enfin les campagnes, les débats et les combats électoraux,** instruments pourtant si essentiels d'une vie démocratique authentique.

Il n'y aura plus ni débat électoral... faute de débatteurs ni combat électoral... faute de combattants puisque dans la majorité des chefs-lieux de canton il n'y aura qu'une liste.

Le passage au scrutin par liste est pourtant nécessaire

La réforme se propose en effet, de rendre la parole aux citoyens.



Finies les grandes soirées électorales

Si le système ancien semblait la lui donner et si les électeurs pensaient vraiment en disposer, le système ancien assurait toujours le renouvellement automatique du maire sortant, « **élu un jour, élu toujours** ».

En réalité, la gomme et le crayon n'ont jamais constitué qu'un magique effet de « trompe-l'œil » permettant de masquer aux yeux de l'électeur lui-même le dérisoire absolu de son pouvoir électoral. Le « toujours » dans les villes de moins de 2500 habitants s'établissait en moyenne à 20 - 25 ans. **En effet, dans le système ancien, le scrutin en principe purement nominatif était, de fait, organisé à partir d'une liste sans existence ni portée légale mais d'une redoutable efficacité électorale.** Le maire proposait une liste complète composée à partir des noms des conseillers sortants plus quelques noms nouveaux pour pallier les quelques départs. **Il était bien sur le seul capable de construire une liste complète. La liste du maire passait donc automatiquement à l'exception rarissime d'un ou deux candidats victimes du « chamboule tout » joué par les électeurs citoyens. Les élections municipales de 2001 à Brécey ont permis de prouver la nocivité du scrutin nominatif au regard des exigences démocratiques.**

Ainsi en 2001, pour la première et (dernière ?) ! fois de son histoire, Brécey a pu vivre les prémices d'une vie démocratique moderne. C'était sans doute aussi une première dans l'histoire de l'ensemble des villes de moins de 2500 habitants : **une liste complète d'opposition (19 noms) a pu se constituer face à la traditionnelle liste complète (et autrefois unique) du maire sortant.** Pour la première fois de son histoire, Brécey a pu vivre une authentique campagne électorale pendant que les candidats BA, le jour du scrutin, récoltaient plus de 40 % des voix.

Mais le scrutin n'était pas à la proportionnelle de liste. En dépit de son score flatteur BA n'a obtenu aucun poste faisant brillamment la preuve que seul le scrutin de liste peut, aux municipales, assurer la démocratie dans les chefs-lieux ruraux.

Mais ses modalités d'application sont totalement inadaptées.

Il fallait, en même temps, réduire la taille des conseils municipaux. C'est le seul moyen de permettre que des listes autres que celles du maire sortant puissent constituées.

Le seul moyen d'éviter le scandale **démocratique que constitue la liste unique**. En effet, à ce jour, le nombre de conseillers municipaux est tout à fait excessif. Ainsi Brécey ne compte que 2100 habitants mais doit élire tout de même 19 conseillers.

Construire une liste de 19 noms était en 2001 quasiment impossible, en 2014 cela devient tout à fait impossible. Comment trouver 19 noms autres que ceux déjà présentés dans la liste du maire, 19 noms dont 10 hommes et neuf femmes prêts à affronter le potentat local qui le plus souvent dans les chefs-lieux de canton ruraux cumule les fonctions de maire, président de l'intercommunalité, conseiller général. Comment oser se mesurer au plus grand employeur du canton, celui qui contrôle les seuls emplois qui prospèrent dans les cantons ruraux à savoir les emplois publics et parapublics, celui qui contrôle les attributions des logements sociaux, des permis de construire, des admissions en maisons de retraite... etc... etc...

Oser affronter le pouvoir présente évidemment des risques, quelquefois même des réels dangers. Ainsi à Brécey, le cumul y a atteint des proportions inégalées (et sans doute illégales !) puisque le Maire, Président, Conseiller Général était aussi **le Principal du collège de Brécey, salarié fonctionnaire temps plein!, directeur inamovible** (bizarrement l'éducation nationale lui a accordé le privilège d'être maintenu à vie au même poste dans le même établissement) **d'une des plus grandes entreprises de la ville**. Cet extraordinaire cumul confère bien sûr le pouvoir de sanctionner sévèrement les imprudents qui auraient la témérité de s'afficher comme opposants. **Le leader de l'opposition municipale de 2001**, la tête de liste de « Brécey autrement » a, *en matière de rétorsion post-électorale, bénéficié d'un traitement de faveur*. **La liste des « attentions » dont il a fait l'objet est d'une longueur et d'une variété étonnante !** Pour ne citer que les plus spectaculaires, on se limitera à rappeler : **les actes de vandalisme** perpétrés à son domicile (22 mai 2002), **l'agression physique** commise sur sa personne (12 juillet 2002), la **dénonciation calomnieuse** de détournement de fonds publics suivie de **l'irruption menaçante des gendarmes** à son domicile de nuit, en week-end (5 novembre 2004), et de **la garde à vue** (8 novembre 2004) heureusement éphémère, (il faudra moins de cinq minutes aux enquêteurs venus d'Avranches pour juger l'accusation sans fondement) ne sont là que les fleurons de la longue liste « d'attentions » qui lui a été réservée, à lui et ses colistiers qui tous ont eu à subir menaces et représailles à des degrés divers et selon des formes personnalisées.

Pour conclure sur cette réforme

Le passage au scrutin de liste est une bonne chose. BA n'a jamais cessé de le réclamer. La parité exigée dans les conseils municipaux est évidemment une excellente décision. **Mais le "statu quo" quant à la taille des conseils municipaux est une décision "ou plutôt une non décision" affligeante**. Elle remet en cause le bien-fondé de la réforme. Les élections municipales des chefs-lieux de canton de moins de 2500 habitants n'étaient guère démocratiques. Sans réduction de la taille des conseils, elles ne le seront plus du tout.

BA pour sa part ne cessera de lutter pour que le nombre de conseillers municipaux soit redéfini pour être ajusté aux nécessités du bon fonctionnement de la démocratie et aussi bien sûr à la réduction importante des compétences municipales du fait de leur transfert vers l'intercommunalité.

B. Commentaires généraux des résultats dans le sud manche



Dans sa rubrique « Histoire de la Manche » publiée sur son site « bocage avenir », BA écrivait en 2009 « *La population Manchoise est désormais majoritairement salariée, la part des actifs liés au monde agricole est réduite à la portion congrue... bref, le département de la Manche est désormais peuplé de "rurbains" qui n'ont pour les notables ni la révérence, ni la docilité qu'avaient pour eux les paysans qui saluaient, la casquette dans les mains, "notre bon maire" et "notre bon député", comme ils saluaient leur "bon Monsieur le Curé"».*

Ce constat s'analysait bien sûr comme une prévision. **Cette prévision est spectaculairement confirmée en 2014. Pour la première fois dans son histoire, Avranches n'est plus le fief de la droite modérée.** Avranches fut, de fait, pendant plus d'un demi-siècle la capitale politique de la Manche parce qu'Avranches était le fief du tout-puissant suzerain du département Léon Jozeau Marigné. L'incroyable victoire en 1988, du jeune socialiste Philippe Durand (31 ans !) c'est-à-dire la défaite cuisante de Léon Jozeau Marigné aux élections cantonales annonçait le début de la fin du « système Jozeau » qui conférait à la droite modérée une hégémonie écrasante. La victoire de David Nicolas contre le maire sortant démontre que cette hégémonie appartient désormais au passé. En effet, l'analyse du scrutin révèle que, au-delà des apparences et même des affirmations des candidats eux-mêmes, le combat électoral à Avranches n'a pas été perçu comme mené par deux listes « a-politique » qui seraient nées d'un large rassemblement des compétences locales transcendant les appartenances partisans.

Les électeurs ont perçu les élections comme un affrontement entre une liste de droite et une liste de gauche, à tout le moins de centre-gauche ce que la présence sur la liste de personnalités socialistes, notamment celle de Thierry Pennec qui fut candidat socialiste aux dernières cantonales, laisse entendre.

Le résultat du scrutin municipal à Avranches démontre :

Que désormais, le département de la Manche tend à voter comme les autres départements où le rapport des forces électorales gauche et droite est de 50/50 environ.

Que ceci s'explique largement, au-delà de l'action politique, par les évolutions sociologiques générales de la France qui font que les habitants de la Manche ne sont plus des ruraux mais des "rurbains ». **Les « communes-centre » des agglomérations déperissent lorsque les communes périphériques se développent.**



*David Nicolas nouvel élu
(OuestFrance25 mars 2014)*

Ainsi Avranches qui a été jusque vers les années 80, **Avranches « la cossue », Avranches « la fière », Avranches « la bourgeoise »** sous-préfecture de type balzacien, **Avranches, siège des grandes dynasties** de médecins, de magistrats, de professions libérales, de grandes familles de commerçants (habilleurs, chausseurs, bijoutiers, etc...) **Cet Avranches-là n'est plus !**

Le développement considérable des commerces en périphérie, notamment des centres commerciaux et des commerces franchisés, a asphyxié le centre-ville. L'exode des ménages aisés préférant désormais habiter des villas confortables avec terrains d'agrément dans les communes devenues des lors plus huppées, tel que le Val Saint-Père, Saint-Martin-des-Champs, Saint Senier...) **lui a donné le coup de grâce.**

Désormais, la majorité des habitants d'Avranches est composée de personnes dont les revenus sont plutôt modestes. C'est là l'évolution normale de tous les « centres villes » en France. Mais cela explique aussi pourquoi à **Avranches le rapport droite gauche qui s'établissait autrefois à 70 /30 a évolué vers le 50/50. C'est le rapport des forces qui prévaut en France.**

L'alternance s'est effectivement réalisée en avril 2014. La liste gagnante a dépassé de 3,59 %, les 50 % de son score potentiel. Ce déplacement (3,59 %) est purement conjoncturel. Il s'explique sans doute par la belle exploitation, pendant la campagne, des thèmes :

- **Du rajeunissement et du changement.** David Nicolas et ses colistiers sont évidemment nettement plus jeunes et plus « neufs » que les membres de la liste sortante puisqu'ils n'ont jamais été aux affaires

- **De la disponibilité totale au service de la ville** ce que ne peut garantir, selon lui, le maire sortant par ailleurs et surtout député.

- **De ses racines normandes**, mieux manchoises (il est né à Villedieu) lorsqu'Avranches a toujours jusqu'alors été dirigée par des maires « horsains » (angevin et bretons)

De sa profonde connaissance du fonctionnement de la mairie. Il a en effet été pendant deux ans (2010 - 2012) responsable scientifique au musée d'art et d'histoire d'Avranches. « *Il se retrouve après sa victoire du 28 mars, patron de ses 180 collègues de la mairie* ». (Ouest-France mars 2014) dont il a plus que probablement recueilli majoritairement les suffrages ainsi que ceux de leurs familles. **La traditionnelle « prime au sortant » a exceptionnellement bénéficié à l'« entrant ».** **Cela s'explique plus sûrement par l'incroyable « théâtralisation » d'un sujet sensible de l'actualité avranchinaise :** **Le nouveau système de collecte des déchets ménagers et son exceptionnelle « médiatisation » menée par une association locale** aussi confidentielle par ses effectifs qu'elle est peu discrète sur ses préférences partisans et **curieusement par la presse locale.** Comment Ouest-France a-t-il pu allouer une pareille vitrine dans ses colonnes (textes et photos) à une association dont la légitimité est toute relative mais dont les opinions politiques sont si visiblement absolues. L'article : « *la candidature de Guénhaël Huet : le trop plein s'inquiète* » publié par Ouest-France en avril 2014, à cette date et avec une mise en page aussi spectaculaire constitue de toute évidence une prise de parti politique.

L'élection triomphale de Guénhaël Huet à la communauté de communes Avranches- Mont Saint-Michel (53 voix contre 25) qui confirme la position dominante qu'est la sienne dans le sud manche démontre bien que le défaut de 3,59% de voix trouve toute son explication dans les raisons purement conjoncturelles et factuelles relevées ci-dessus.

En effet, désormais si Avranches est une terre d'alternance, ce n'est évidemment pas le cas des communes périphériques et encore moins de celui des communes rurales la communauté d'Avranches Mont Saint-Michel. **C'est dire que Guénhaël Huet reste bien sûr l'homme fort du Sud Manche.**



*Guénhaël Huet président sortant a largement retrouvé son siège (O.F)
Tendance Ouest (photo)18 avril 2014*

C : Commentaire détaillé des résultats à Brécey et dans les Communes du canton : un constat - une inquiétude – un espoir



Un constat : Un sud manche profondément rajeuni ... sauf à Brécey...

Les septuagénaires tels François DIGARD à Saint-Lô, Jean-Jacques Thoury à Saint-James, Patrick Larivière à Pontorson, Henri Jacques Dewitte à Ducey, R.Levivier à la Haye Pesnel, André Trochon, au Val Saint-Père, Casimir Lechevalier à Saint Pois etc... La génération qui occupait la scène politique pendant près de 30 ans a décidé de se retirer.

Elu sur un cinquième mandat en 2014, Bernard Tréhet aura 77 ans en fin de mandat. C'est-à-dire que Brécey peut « s'enorgueillir » d'être politiquement représenté par l'un des triples doyens d'âge de la manche (le maire est aussi en effet Président de l'intercommunalité et Conseiller Général).



Photo Ouest France 1^{er} avril 2014 un 5^{ème} mandat pour Bernard Tréhet

Une inquiétude : le risque d'aggravation des dérives du pouvoir.

« L'ivresse du pouvoir est d'autant plus forte que sa durée d'exercice est longue et sa personnalisation extrême ». Ce jugement à Brécey trouve toute sa pertinence. En 1989, Pierre Aguiton devenu Président du Conseil Général quitte la mairie qu'il confie à Bernard Tréhet. Le dynamisme réel du jeune maire harmonieusement tempéré par l'expérience du Président qui par ailleurs met son influence au service de la ville fait merveille au cours du premier mandat. C'est ainsi par exemple que l'importante usine de la Stelmi s'installe à Brécey en 1993. **Hélas, dès le deuxième mandat, l'ambition effrénée du jeune maire** (il se voit député, sénateur voire ministre il se présente en effet à toutes les élections avec le succès que l'on sait !) **le conduit à s'affranchir de la tutelle présidentielle et à lancer de « grandes opérations » aussi médiatiques que ...catastrophiques destinées à servir ses grandes ambitions.**

Dès 1996, « les comptes de Brécey sont au rouge » (rapport de la Cour des Comptes commenté par Ouest-France), dès 1999 deux conseillers municipaux majeurs démissionnent pour marquer leur désapprobation quant à la gestion financière de la ville. C'est en 2001, **l'investissement inconsidéré dans l'immeuble de la Chapelle Urée** dit le « relais des artistes », ce sont ensuite **les calamiteuses opérations industrielles qui toutes tournent au désastre financier** : feu les huiles essentielles feu la fonderie, feu la production de chapeau, feu l'imprimerie etc...etc... Enfin tout dernièrement et beaucoup plus grave :

Le centre d'enfouissement de Cuves : 75000 tonnes par an de déchets ménagers, 35 000 tonnes par an de déchets industriels, 2 millions de tonnes en vingt ans sur un sol en granit micro faille par nature poreux à proximité de la rivière Sée, réserve en alimentation en eau potable de la vallée, réserve halieutique (truites et saumon) de grande importance, le tout réalisé par le gel définitif de 35 ha de terre de qualité supérieure et la liquidation d'une ferme modernisée grâce à des subventions.

Sa réalisation doit tout au soutien que lui a apporté le conseiller général, président de la communauté de communes et maire de Brécey. Ses funestes conséquences pour toute la vallée s'exerceront pendant plus d'un siècle.



Photo « la manche libre » 25/02/2012

(Un monstre pollueur de plusieurs millions de tonnes de déchets ménagers et industriels.BA)

- **Le projet pharaonique du chêne au loup.** Avec le fameux « Eco Center » sous l'égide de la mystérieuse société « Seenergie », **on jongle avec les millions d'euros d'investissements, des millions et des millions d'euros d'emprunts. D'ailleurs nul n'en connaît le montant exact, pas plus les conseillers municipaux que les conseillers communautaires. Nul ne peut assurer que le « saugrenu » de l'objectif de l'investissement** (produire à grande échelle de l'électricité solaire dans une des zones les moins ensoleillées de France est un pari qui semble sinon fou du moins risqué) **mis en relation avec son coût exceptionnellement élevé et avec la modestie des moyens financiers de la communauté** (l'intercommunalité nouvelle née de la fusion des communautés de communes de Brécey et Juvigny reste l'une des plus petites du département) **ne sont pas à terme de nature à conduire à la faillite de la ville.**

Eco parc du Chêne au Loup

26 bâtiments surface bâtie

35 000 m² sur 35 ha de terrain.

Bonjour le paysage protégé de la baie du Mont Saint Michel !

Photo : entreprendre-ouest-normandie.fr



Un espoir : la naissance de contre- pouvoir.

BA affirmait dans son bulletin 26 que les élections cantonales de mars 2011 ont révélé l'affaiblissement considérable d'un pouvoir qui pendant 20 ans fut absolu et sans partage. Les élections municipales de 2014 confirment cet affaiblissement de l'influence de l'ancien potentat local et cantonal.



À Brécey, l'affaiblissement est spectaculaire. Brécey réussit à s'octroyer le titre de champion des chefs-lieux du sud manche pour ce qui concerne l'abstention (34,85 %) et des votes blancs et nuls (38,81%) C'est une écrasante majorité de brécéens (73,66%) qui n'a pas voté pour le maire sortant.

Dans le canton, c'est un rejet définitif. Nul n'ignore que le président de la communauté de communes, maire de Brécey est toujours intervenu dans les élections des communes de son canton afin de pouvoir compter sur un conseil communautaire obéissant. **Hélas en 2014, là où il est intervenu le plus activement, au Grand Celland et à Tirepied, il obtient des résultats inverses de ceux escomptés.**



Waterloo, une des illustrations du bulletin 26

Le maire du Grand Celland savoure un véritable triomphe en passant, dès le premier tour, l'intégralité de sa liste pendant que le « poulain » du président, François Serrand, lui-même ancien maire du petit Celland subit dès le premier tour une défaite humiliante (90 voix pour 436 inscrits).

À Tirepied, la deuxième liste soutenue par le président y est écrasée (4 postes seulement sur 14), pire la tête de liste ne figure même pas parmi les quatre élus de la liste du premier tour. **Il est clair que si autrefois le soutien public du maire, Président de Communauté de Communes, Conseiller Général était pour le candidat qui en bénéficiait un passeport valant assurance de victoire, il est devenu aujourd'hui le visa le plus sûr pour une défaite sans appel.**

L'exceptionnelle légitimité de nouveaux élus communautaires conquise par eux-mêmes, souvent même contre la volonté du président de la Communauté de Communes au moment même ce dernier connaît une perte notable d'influence dans le canton, pire dans sa ville, va sans aucun doute contraindre le pouvoir installé à composer. **La monarchie absolue qui s'est exercée pendant un quart de siècle va peut-être enfin devoir céder la place à une monarchie parlementaire ! On peut donc espérer que c'est un Brécey serein et apaisé qui retrouvera les vertus de la sagesse budgétaire, du bon sens financier et ...du dialogue constructif.**

Pour en savoir plus (consultez le site « www.bocageavenir.com »).

- **Sur la perte d'influence politique** : cliquez sur bulletin 26, cliquez sur bulletin 25.
- **Sur les effets (ratés !) de la mobilisation électorale** : cliquez sur bloc-notes puis sur l'article « à Brécey, c'est Noël... à la campagne ! »
- **Sur le fonctionnement « démocratique » du conseil** : cliquez sur bloc-notes puis cliquez sur l'article « 7 avril 2010 » cliquer aussi sur l'article « 28 janvier 2010 »
- **Sur l'exceptionnel cumul des postes et des fonctions** : cliquez sur « bulletin 1 »
- **Sur le centre d'enfouissement de Cuves** : cliquez « déchets ultimes » puis cliquez « dossier BA sur les déchets ultimes en PDF.